

# Objectif Faune

N° 17 / 2023

Passages à faune



Wildtier  
Schweiz

Extrait

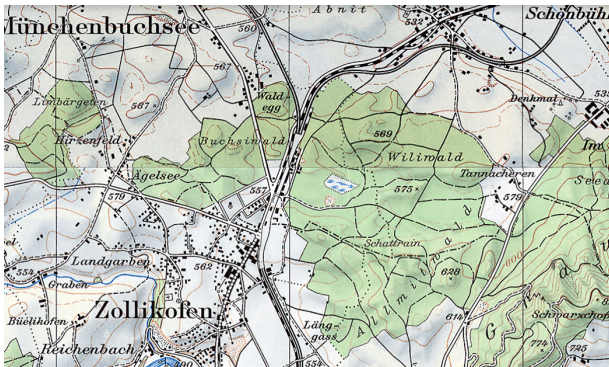


## Passages à faune

Le paysage helvétique se caractérise par un rétrécissement et un morcellement des habitats. En Suisse, la stratégie adoptée pour préserver la diversité vise à contrecarrer cette tendance. Pour atteindre cet objectif, on se base essentiellement sur des mesures permettant d'empêcher ou de minimiser ce phénomène. Pour ce faire,

on dispose d'une multitude d'instruments. Le présent article se consacre essentiellement aux passages à faune conçus pour répondre aux exigences des mammifères de grande taille. Au cours des dernières années, plus de quarante passages de ce type ont déjà été construits ou sont en voie de réalisation.

# Pourquoi des passages à faune?



Zone de la forêt de Wiliwald à l'est de Zolllikofen (BE) en 1960 et après la construction de l'A1. Avant la mise en place du passage à faune, cet habitat était entièrement isolé. Cartes nationales: [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch)

Au cours des dernières décennies, l'emprise spatiale d'origine anthropique a connu une très importante extension. Plusieurs chiffres-clés de l'Office fédéral de la statistique viennent conforter cette observation. Les surfaces d'habitat et d'infrastructure par exemple sont passées de 249'477 à 307'869 hectares entre les périodes de relevé de 1979/85 et 2004/09 sur l'ensemble du territoire suisse. Cette tendance s'est poursuivie durant les dernières années. Les mêmes sources révèlent que, pour satisfaire à nos exigences en matière de mobilité, nous disposons en 2018 de 1819 km de routes nationales, 17'816 km de route cantonales, 5'196 km de voies ferrées, et d'un réseau de routes communales dépassant les 50'000 km. S'y ajoute un vaste réseau de routes forestières. Le nombre de véhicules particuliers empruntant ces voies de communication a augmenté de 20 % entre 2005 et 2019 pour atteindre le chiffre de 4'629'412. Parallèlement, en zone agricole, la pression sur les surfaces proches de l'état naturel a augmenté, nombre d'entre elles devant céder la place à une exploitation intensifiée.

Cliché page de titre:  
En Suisse, la construction de plus de 40 nouveaux passages à faune est prévue pour les prochaines décennies.  
Cliché: *Naturfoto Hofmann*

Conséquence directe de cette évolution, les habitats de nombreux animaux se sont réduits comme peau de chagrin et le paysage a subi un morcèlement toujours plus important. En effet, les routes nationales et les voies de chemin de fer bordées de clôtures, de même que les routes principales très fréquentées, constituent pour la plupart des animaux sauvages des obstacles quasi infranchissables, à l'exception des oiseaux. Globalement, la faune se voit donc fortement limitée dans sa liberté de mouvement. Les animaux n'arrivent plus à rejoindre les régions dans lesquelles ils avaient l'habitude de s'alimenter ou de se reproduire, les sous-habitats utilisés au gré des saisons comme les quartiers d'hiver ou d'été, ou les zones de tranquillité. Parallèlement, il leur est impossible d'accéder à de nouveaux habitats. Pratiquement toutes les espèces sont touchées par la coupure des axes de mise en réseau, comme le montre l'exemple des chauve-souris: leurs couloirs de vol suivent des éléments linéaires du paysage, comme les haies ou les cours d'eau. Les axes de circulation croisent leurs couloirs de vol à de multiples reprises, impliquant leur interruption ou des collisions mortelles avec des véhicules pour de nombreux individus.

L'impact négatif de nos réseaux routiers devient particulièrement visible lorsqu'on se penche sur certaines espèces spécifiques comme le sanglier ou le cerf élaphe.

Lorsque les sangliers ne parviennent pas à poursuivre leurs pérégrinations en raison de la

fragmentation du paysage, ils demeurent souvent au même endroit, donc sur un espace restreint avec des effectifs très denses, au risque de provoquer d'importants dégâts.

Dans sa reconquête du Plateau suisse, le cerf élaphe, avec sa force de saut, est capable de franchir les clôtures à gibier et de se retrouver sur les autoroutes, ce qui est bien sûr très dangereux pour le trafic. Au cours des années passées, durant les mois d'hiver, des cerfs ont été observés entre Siebnen et Schübelbach (canton de Schwytz), sortant de nuit des forêts de la vallée du Wägi pour aller en plaine, à la recherche de nourriture. Le problème: en plaine, les prairies qu'ils convoitent sont limitées par des zones habitées, et les dérangements d'origine anthropique y sont importants. Par ailleurs, les bêtes ne trouvent pas dans cette plaine les éléments du paysage dont elles auraient besoin pour se cacher, comme des haies. Il est donc arrivé à plusieurs reprises que la police et le garde faune doivent intervenir de nuit afin de régler la circulation et d'empêcher des douzaines de cerfs de traverser la route cantonale. En 2020, plusieurs cerfs sont apparus dans la zone dès le mois de septembre, à la recherche de cachettes qu'ils escomptaient trouver dans les champs de maïs. En effet, les animaux ne peuvent poursuivre leur route vers

le nord, la voie étant bloquée par l'A3. Depuis, on a compris quelle était l'importance de ce corridor à faune. Dans quelques années, des éléments de mise en réseau vont être mis en place de manière à diriger les cerfs élaphe à travers le cordon d'habitation, et un passage à faune leur permettra de franchir l'autoroute.



Cerfs élaphe dans la zone urbanisée entre Siebnen et Schübelbach (SZ) en septembre 2020.

*Cliché: S. Diethelm*

---

## Quand les passages à faune sont-ils devenus un sujet d'actualité?

Depuis les années 1970, l'exploitation du paysage a un impact toujours plus fort sur la faune et la végétation. Après plusieurs accidents graves survenus sur les routes nationales au cours des années 1980, on a installé des clôtures à gibier le long des autoroutes, provoquant une levée de boucliers de la part des milieux de protection de la nature et des chasseurs, qui s'opposaient à tout nouveau projet d'autoroute ou de voie ferrée. Sur la base de l'expérience acquise en France et en Allemagne, ils exigeaient la mise en place de passages à faune ou la couverture de certains tronçons d'autoroute.

Pour permettre le passage du gibier malgré la présence de l'A1, les offices cantonaux de protection de la nature, dans leur prise de position de

1990 concernant le projet d'extension au Grauholz, au nord de Berne, exigeaient que l'autoroute soit couverte sur une longueur de 800 m. D'autres sujets encore provoquèrent des discussions plus qu'animées sur la nécessité et les dimensions de telles constructions. Souvent, les projets firent l'objet d'oppositions et d'entretiens de conciliation, généralement sans succès. Il en a résulté des procédures judiciaires et un nombre grandissant d'interventions politiques au niveau cantonal ou fédéral.

Un arrêt du Tribunal fédéral au sujet du projet de l'A1 à l'ouest d'Estavayer-le-Lac a connu un écho particulier. Pro Natura, entre autres, avait fait recours avec succès contre le projet, plus précisément contre le passage à faune prévu, d'une

largeur d'environ 25 m. Le Tribunal fédéral a décidé que l'ouvrage prévu était trop étroit et en a fixé la largeur à 100 m (1A.140/1996). Cette décision a bien sûr enthousiasmé les représentants des organisations de protection de la nature et de la chasse, et a également contribué à la recherche de solutions constructives entre l'Office fédéral des routes OFROU et l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Voilà qui a débouché en 2001 sur les directives du DETEC intitulées «Planification et construction de passages à faune à travers des voies

de communication». Le département y formule de manière contraignante des objectifs dimensionnels minimaux pour les passages à faune. Pour un ouvrage standard, on a défini la largeur utile nécessaire à  $45 \pm 5$  m. Cette directive a conduit à un horizon fiable pour tous les partis concernés, tout en mettant immédiatement un terme aux discussions acharnées qui ralentissaient jusqu'alors la mise en place des projets.

On signalera ici qu'un certain nombre d'ouvrages combinés de dimensions respectables ont

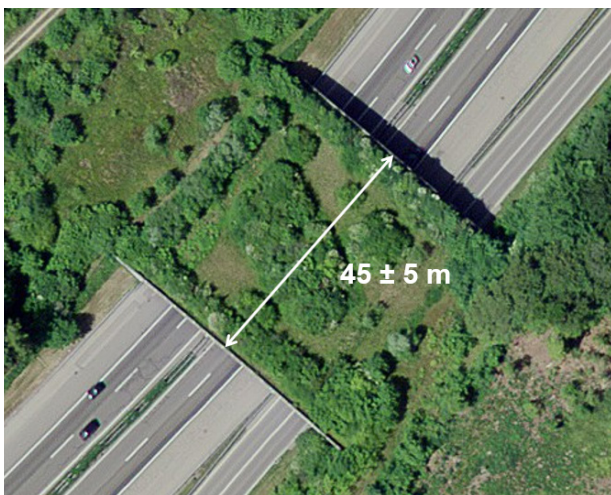
En haut à gauche: exigences en matière de dimensionnement d'un passage à faune de type standard selon les directives du DETEC, ici l'exemple du passage permettant de franchir l'A1 au Birchiwald, près de Kirchberg (BE). L'ouvrage, achevé en 2002, présente une largeur de 50 m. *Vue aérienne: map.ge.admin.ch*

En haut à droite: pont biologique de Loterbruck, près de Henggart (ZH) enjambant l'A4, d'une largeur de 96 m, achevé en 1996.

En bas à gauche: passage à faune près de Brienzwiler (BE) permettant de franchir l'A8. D'une largeur de 15, il a été achevé en 1995.

En bas à droite: passage à faune du Grauholz près d'Ittigen (BE), permettant de traverser l'A1. Large de 23 m, il a été ouvert en 1995.

*Clichés: B+S SA*





Pont biologique du Asp Holz, près de Wigoltingen (TG), qui permet de franchir l'A7. Il présente une largeur de 140 m et a été achevé en 1992.  
*Vue aérienne et détail: map.geo.admin.ch*

été édifiés déjà avant 2001, passages qui permettaient le franchissement sans dérangement et en toute sécurité des routes nationales aux grandes espèces de mammifères comme le chevreuil, le sanglier ou le cerf élaphe – et aussi à l'homme (voir clichés ci-dessus). À l'origine de ce phénomène, on trouve de véritables visionnaires tels que Jürg Bärlocher, ancien ingénieur du canton de Thurgovie. En permettant à la faune de franchir l'obstacle, on minimisait aussi la surface à déboiser.

Dans quelques rares cas, des offices cantonaux du génie civil prêts à faire des compromis ont perçu la nécessité de tenir compte des besoins de la faune, qui doivent avoir leur place à côté des ouvrages édifiés spécifiquement pour nous autres humains. Il s'agit cependant en premier lieu de petits passages à faune, parfois souterrains (comme ceux de Brienzwiler et de Grauholz, p. 4 en bas, à gauche et à droite).

---

## Quels sont les types de passages à faune existants?

Quand on évoque en Suisse des passages à faune d'une largeur de 20 à 80 m, on parle de **passage à faune supérieur**.

Les ouvrages dont la fonction n'est pas seulement

de permettre à la faune de franchir un obstacle mais en premier lieu d'éviter la fragmentation du paysage sont appelés **ponts biologiques**. La plus grande infrastructure de ce type jamais mise en place en

**Chère lectrice, cher lecteur,**

Cet extrait est la première partie d'un article de 12 pages. Nous serions ravis de vous faire parvenir l'article complet, en vente dans notre boutique en ligne: [www.wildtier.ch/shop](http://www.wildtier.ch/shop)

Votre équipe Wildtier Schweiz

## Bibliographie

OFROU (2014) Directive 18008, ouvrages de franchissement pour la faune. Éd. Office fédéral des routes

B+S AG, Fornat AG (2016) Gestaltung von Wildtierunterführungen. Forschungsprojekt VSS 2011/602

Arrêt du Tribunal fédéral sur le passage à faune Chèvrefu, N1, tronçon Cheyres-Font, du 27 novembre 1996 (1A.140/1996)

DETEC (2001) ASTRA Directive 78002, Planification et construction de passages à faune à travers des voies de communication. <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/dokumente-nationalstrassen/standards-pour-les-routes-nationales/weisungen.html>

## À propos de l'auteur

**Antonio Righetti** a étudié la zoologie et la botanique à l'Université de Berne et est l'auteur d'une thèse sur le comportement spatio-temporel du cerf élaphe. Déjà durant ses études, il a travaillé sur le terrain comme conseiller en environnement. Dès 1990, il s'est entièrement consacré à cette tâche, avec entre autres des interventions auprès de l'OFEV. Ses travaux visent essentiellement à assurer la mise en réseau et comprennent les passages à faune, les rapports d'impact sur l'environnement et la cartographie de la végétation.

## Impressum

Objectif Faune est l'édition française de la publication périodique Fauna Focus.

*Éditeur:* Wildtier Schweiz

Winterthurerstrasse 92

CH-8006 Zurich

Tél. +41 (0)44 635 61 31

[info@wildtier.ch](mailto:info@wildtier.ch), [www.wildtier.ch](http://www.wildtier.ch)

*Traduction:* Catherine Leuzinger

*Rédaction:* Béatrice Nussberger et Claude Andrist

*Administration:* Patrik Zolliker

*Layout:* Claude Andrist

*Parution:* 4 éditions par année

*Disponible sous:* [www.wildtier.ch/shop](http://www.wildtier.ch/shop)



**Wildtier  
Schweiz**